



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2453

Texte de la question

## SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ÉTAT

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour le groupe UMP.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le centième anniversaire de la promulgation de la loi portant séparation des Églises et de l'État a rappelé combien le principe de laïcité était un pilier essentiel de notre République et une valeur fondatrice pour notre cohésion nationale.

L'école de la République a été édifée sur la base de ce grand principe. Il nous importe aujourd'hui de le faire vivre et de le préserver des atteintes que représente la montée des particularismes et des manifestations de repli identitaire.

La loi du 14 mars 2004 relative au port des signes religieux ostensibles à l'école a été une réponse forte qui a permis de régler presque tous les litiges. Mais la réponse à ces dérives ne saurait être d'ordre exclusivement législatif. Il faut aussi apprendre aux élèves l'importance de la laïcité pour l'intégration et l'égalité de tous, afin qu'ils prennent conscience de la portée de ce principe et de ses enjeux pour la défense de notre société.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les initiatives que vous entendez prendre pour que soit réaffirmé aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative l'attachement à la loi de 1905 ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Le récent film de François Hanss relatant cet événement historique est d'une qualité cinématographique remarquable. Grâce à vous, monsieur le président, aux archives de l'Assemblée nationale et au Journal officiel, les grands débats qui ont eu lieu en 1905 dans cet hémicycle ont pu être restitués.

Ce film illustre, avec un réalisme magnifique, l'élaboration des valeurs essentielles de notre République : respect de l'autre, tolérance, respect des différentes croyances et aussi de ceux qui ne croient pas. C'est bien cela, la République.

Nous souhaitons donc utiliser ce film, qui est non seulement une reconstitution historique, mais aussi une source d'enseignements pour notre époque et pour l'avenir. Aussi ai-je décidé, monsieur le député, de réunir quatre classes d'éducation prioritaire au ministère afin de débattre avec elles et de leur rappeler l'utilité du maintien de la loi 1905 et de celle du 15 mars 2004 interdisant tout signe religieux ostensible en milieu scolaire.

Celle-ci a été comprise et est de mieux en mieux appliquée. En 2003, on dénombrait 1 400 cas problématiques lors de la rentrée scolaire, contre la moitié en 2004 et seulement 12 cas lors de la rentrée scolaire de 2005.

J'ai le plaisir de vous informer, monsieur le député, que ce film va être envoyé à tous les établissements scolaires de France, lycées et collèges publics et privés sous contrat, et qu'il donnera lieu à des débats sur ce grand principe de notre République : le respect des autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2453

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2006